

BELLEVUE

Mut. 23/74

Terminé

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

1815 1792 1801 1815

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur la commune de Bellevue,

du 4 juillet 1974

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Bellevue du 31 mai 1974 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments, du 2 avril 1968,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

* 02916 Chemin des Mollies, au tronçon du chemin de Mogeonne allant de la route de Lausanne à la voie des C.F.F. et desservant le lotissement "Les Arbres".

Le chemin de Mogeonne - ACE du 29 mai 1959 - subsiste de la voie C.F.F. (passage à piétons) à la route de Valavran.

Cette dénomination entre immédiatement en vigueur.

*) = No de code du fichier d'organisation géographique (FOG)

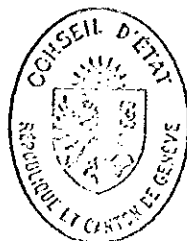
CV-53660 ✓

1788

Ch. des Mollies
1788

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Cadastre	1 ex.
sautier	3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

J. Halland